

Bureau syndical du 11 juillet 2019

DELIBERATION N° 2019-07-062
Demande de subvention pour des études sur la compétence « déchets ménagers et assimilés »

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le cinq juillet, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	12	12	

Présents :

Messieurs : TATTI François, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et FILONI François.

Présentes :

Mesdames : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.

Absents :

Madame : BATTESTINI Serena.
 Messieurs : GIANNI Don Georges, PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 17/07/2019
 et de la publication de l'acte le: 17/07/2019



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190711-2019-07-062-DE
 Date de télétransmission : 17/07/2019
 Date de réception préfecture : 17/07/2019

Monsieur le Président, François TATTI expose :

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement de ses adhérents et du programme connaissance des coûts, notamment mené en collaboration avec l'ADEME, le SYVADEC souhaite réaliser plusieurs études (2019-2020) pour créer les outils d'évaluation et les indicateurs du service public de gestion des déchets compte tenu des caractéristiques du territoire.

- Etude sur l'impact économique et social du service public de gestion des déchets
- Etude pour la création des indicateurs spécifiques aux territoire touristiques
- Etude sur le financement du service public de gestion des déchets

Le montant global de ces études est estimé à 75.000 €HT. Un cofinancement à hauteur de 80 %, soit 60.000 €, est sollicité auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse, le solde 20 %, soit 15.000 €, reste à la charge du Syvadec qui supportera également la charge de la TVA

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions à hauteur de 80 % ou bien du meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau, Considérant la nécessité pour le Syvadec et ses adhérents d'améliorer les outils liés à la connaissance des coûts

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Approuve le Plan de financement afférent à ces études
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190711-2019-07-062-DE
Date de télétransmission : 17/07/2019
Date de réception préfecture : 17/07/2019
Date de dépôt : 17/07/2019

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.